

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants :49

Date de convocation et d'affichage :

6 décembre 2024

Numéro :

D20241212_288

Objet :

 Fonds de concours
 Transition
 écologique-
 Commune de
 Sainte-Olive:
 valorisation du
 bâtiment de la
 Mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	certifié exécutoire		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLAYER	Approbation par le projet : 16/11/2024		C. MANCINI
	Rachel	RIONET	Publication : 16/12/2024	x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,
Vu la délibération 20240215-41 du conseil communautaire du 15/02/2024 approuvant un budget d'un million cinq cent mille euros de fonds de concours Transition écologique,

Vu la délibération n°D2022_06_07_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de SAINTE-OLIVE comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours reçue formulée par la commune pour l'extension et la rénovation énergétique de la mairie,

Vu l'avis favorable de la Commission mixte Finances/ PCAET réunie le 13/11/2024,

La construction de la mairie date de 1882 et est aujourd'hui peu fonctionnelle. Le projet a pour but de moderniser et actualiser les fonctionnalités de la mairie, tout en valorisant le bâtiment d'origine.

Les travaux prévus concernent la restructuration de la mairie et l'ajout de bureaux, l'isolation du bâtiment existant, le changement de menuiseries, ainsi que le remplacement du système de chauffage (gaz) par une pompe à chaleur air/eau, et la création d'une salle polyvalente attenante de 150m², respectant la RE2020. Une cuve de récupération d'eau de pluie de 10m³ sera installée pour l'arrosage communal et du cimetière.

Ce type de projet répond à la thématique « transition et sobriété énergétique » du Plan Climat Air Energie de la Dombes, et au type d'actions « rénovation énergétique de bâtiments publics ».

Le taux de fonds de concours transition écologique est de 15% du reste à charge pour les constructions neuves ou extensions respectant la RE2020, et de 30% du reste à charge pour les dépenses de rénovation. Une double instruction a été menée en fonction des dépenses (neuf ou rénovation), le tableau ci-dessous est le résultat de l'addition de ces montants.

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% + 10% de bonus, soit 99 698,79€ dont 32 328,62€ sont conditionnés à l'amélioration des services aux habitants, pour un coût de travaux éligibles de 498 148,47€.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Maitrise d'œuvre	131 884,26 €	État, au titre du Fonds vert	105 589,32 €
Quote-part des frais annexes	21 574,21 €	Département	69 272,98 €
Charpente bois - couverture	46 135,00 €	Autres, à préciser :	- €
Etanchéité végétalisée	3 500,00 €	<i>Reste à charge communal</i>	<i>323 286,16 €</i>
Menuiseries extérieures	108 400,00 €	<i>15 ou 30% Fonds de concours</i>	<i>67 370,17 €</i>
Menuiseries intérieures	11 000,00 €	<i>10% bonus</i>	<i>32 328,62 €</i>
		Total Fonds de concours	
		Transition écologique CCD	99 698,79 €
Isolation	30 835,00 €	Autofinancement	223 587,38 €
Electricité	7 920,00 €		
Chauffage - Ventilation	115 600,00 €		
Cuve de récupération EP 10 m3 (y.c. pompe et raccordement)	14 000,00 €		
Plantations	7 300,00 €		
Assiette retenue	498 148,47 €	Total	498 148,47 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,
Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de SAINTE-OLIVE dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours Transition écologique dont le montant ne pourra excéder 99 698,79€.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- **De verser** à la Commune de Sainte-Olive dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours Transition écologique dont le montant ne pourra excéder 99 698,79€.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

